# DEPARTEMENT DE L'HERAULT COMMUNE DE VALERGUES

## REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité- Fraternité



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### Séance du 01 avril 2009

L'an deux mille neuf, le premier avril à 19 heures, les membres du conseil

municipal, se sont réunis, en mairie, sur la convocation qui leur a été

adressée par le maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2122-8 du

Nombre de membres du conseil municipal :

- en exercice : 19
- prenant part à la délibération 17

Date de convocation: 25/03/2009

Date de publication: 03/04/2009

<u>Présents</u>:

Mmes ASTIER Stéphanie, BREYSSE Clarisse, CAMMAL Clotilde, DESCOUTURES Murielle, DUBOIS-LAMBERT Sandrine, POHL Catherine. Mrs BOUSCARAIN Jean Louis, BOCQUET Philippe, FOURES Christophe, LIBES Pierre, LIGORA Gérard, MARTINEZ Jean Carlos, PECQUEUR Fabrice, RIOUST Lucien, ROUSSILLE William, SORRIBES Sylvain

Pouvoirs:

FOUTIEAU Patrice à BOUSCARAIN Jean Louis

Code général des collectivités territoriales.

**OBJET DE LA DELIBERATION** 

Périmètre Protection Modifié Eglise

PREFECTURE DE L'HERAULT ARRIVEE LE : - 8 AVR. 2009

Monsieur le Maire expose que L'article L621-30 du code du patrimoine stipule que le périmètre de 500 mètres de rayon autour d'un monument protégé au titre des monuments historiques peut être modifié sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et en accord avec la commune. Le périmètre de protection modifié est une servitude qui se substitue de plein droit à celle du rayon de 500m. Dans la partie des abords non reprise dans le PPM, l'architecte des bâtiments de France ne sera plus consulté. Le nouvel instrument doit permettre de réserver l'action de l'architecte des bâtiments de France aux zones les plus intéressantes situées autour d'un monument historique.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la modification du périmètre autour de l'Eglise Sainte Agathe.

Le Conseil, l'exposé du maire entendu, le quorum ayant été vérifié, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **ACCEPTE**

La modification du périmètre de protection de l'église.

DIT

Que ce nouveau périmètre sera soumis à enquête publique conjointement avec le PLU .

Fait et délibéré à Valergues, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire, Jea

MAIRIE DE VALERGUES ARRIVEE LE :

1 0 AVR. 2009

BUREAU DU COURRIER